



**SAVARIA CORPORATION**

# Rapport 2024

sur le travail forcé et le travail des enfants  
dans les chaînes d'approvisionnement

## 1. INTRODUCTION

Ce rapport (« **Rapport** ») est produit par Savaria Corporation (la « **Société** » ou « **Savaria** ») et est conçu pour répondre aux obligations de déclaration de la Société en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « **Loi** »). La Loi exige que Savaria soumette un rapport annuel décrivant les mesures prises au cours de l'exercice précédent, qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et s'est terminé le 31 décembre 2024, pour prévenir et atténuer le risque lié au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production de marchandises au Canada ou ailleurs ou de leur importation au Canada par Savaria. Le rapport est conjoint, en ce sens qu'il inclut la Société et ses filiales.

## 2. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET STRUCTURELLES

Les actions ordinaires de Savaria sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole SIS. La Société a été constituée par un certificat d'incorporation délivré le 25 octobre 1999 conformément aux dispositions du *Business Corporations Act* (Alberta).

Le tableau qui suit indique les principales filiales de Savaria et leur lieu de constitution ou de formation en date du 31 décembre 2024, lesquelles sont toutes détenues en propriété exclusive.

<b>Filiales</b>	<b>Lieu de constitution ou de formation</b>
Ascenseurs Savaria Concord inc.	Ontario (Canada)
Savaria USA inc.	Vermont (États-Unis)
Span-America Medical Systems, inc.	Caroline du Sud (États-Unis)
Span Medical Products Canada ULC	Colombie-Britannique (Canada)
Garaventa USA, inc.	Illinois (États-Unis)
Garaventa (Canada) ltd.	Colombie-Britannique (Canada)
Handicare Stairlifts B.V.	Les Pays-Bas
Handicare Accessibility ltd.	Royaume-Uni
Handicare Canada ltd.	Ontario (Canada)
Handicare USA LLC	Delaware (États-Unis)
Savaria Mexico S.A. de C.V.	Mexique

Certaines filiales dont les actifs ne représentaient pas plus de 10 % des actifs consolidés de la Société ou dont le chiffre d'affaires ne représentait pas plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société au 31 décembre 2024 ont été omises. Les filiales qui ont été omises représentent collectivement moins de 20 % des actifs et du chiffre d'affaires consolidé de la Société au 31 décembre 2024.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Ce tableau n'inclut pas les filiales dont le rôle principal consiste à détenir des investissements dans d'autres filiales de Savaria. Il s'agit d'exemples d'entités filiales de la holding 15565375 Canada Inc., Savaria Holding USA Inc., Savaria, (Sweden) AB, Savaria Holding (Sweden) AB and Handicare Holding Limited. Les autres filiales non mentionnées dans le texte du Rapport mais sont couvertes sont: Savaria Lifts Ltd., Savaria Sales, Installation and Service Inc., Silver Cross Franchising Inc., Silver Cross (Oakville) Inc., Silver Cross (Ottawa) Inc., Silver Cross (St-Catharines) Inc., Silver Cross (Toronto East) Inc., Florida Lifts LLC, Garaventa Lift Florida LLC, Ultron Technologies Ltd., Savaria (Australia) PTY LTD, Savaria (Queensland) PTY LTD, Garaventa Accessibility AG, Garaventa Lift Colombia S.A.S., Garaventa Lift GmbH, Garaventa Lift Polska Sp. ZO.O., Garaventa Lift s.r.o., Garaventa Liftech AG, Garaventa Lift s.r.l., Crystal Amethyst B.V., Magsum B.V., Handicare Group AB, Handicare Accessibility

### 3. APERÇU DES ACTIVITÉS

Savaria est l'un des chefs de file mondiaux de l'industrie de l'accessibilité, laquelle offre des solutions aux personnes âgées et à mobilité réduite afin d'améliorer leur confort, leur mobilité et leur liberté. La Société offre une gamme de produits parmi les plus complètes dans l'industrie. L'entreprise est structurée en deux secteurs opérationnels: Accessibilité et Équipements médicaux en fonction des marchés respectifs qu'ils desservent.

Le bureau chef est situé au 4350, autoroute 13, Laval (Québec) Canada, H7R 6E9 et emploie environ 2 500 employés répartis sur l'ensemble du réseau mondial de fabrication avec cinq usines au Canada<sup>2</sup> (Laval et Magog (Québec), Brampton et Beamsville (Ontario) et Surrey (Colombie-Britannique)), deux aux États-Unis (Greenville (Caroline du Sud) et Saint-Louis (Missouri)), une à Querétaro (Mexique), cinq en Europe (Milan (Italie), Newton Abbot, Birmingham et Kingswinford (Royaume-Uni) et Heerhugowaard (Pays-Bas)), et deux en Chine (Huizhou et Xiamen). Savaria possède des bureaux de vente directe au Canada, aux États-Unis, dans sept pays européens (Suisse, Pays-Bas, Allemagne, Italie, République tchèque, Pologne et Royaume-Uni), en Australie et en Chine. Elle exploite également un réseau mondial de distributeurs autorisés.

#### 3.1 SECTEUR ACCESSIBILITÉ

Par le biais du secteur Accessibilité, Savaria conçoit, fabrique, distribue et installe une vaste gamme de produits d'accessibilité tels que des ascenseurs commerciaux et résidentiels, des sièges d'escalier, des plates-formes élévatrices et des monte-plats, le tout pour une utilisation personnelle, résidentielle ou commerciale. Il vend également une grande variété de véhicules accessibles en fauteuil roulant et adaptés aux personnes ayant des besoins particuliers. Savaria exploite des usines au Canada (Brampton et Surrey), au Mexique (Querétaro), en Italie (Milan), au Royaume-Uni (Kingswinford et Birmingham), aux Pays-Bas (Heerhugowaard) et en Chine (Huizhou et Xiamen). Grâce à l'acquisition de tous les actifs des monte plats et monte charges de D.A. Matot inc., Savaria fabrique maintenant des montes plates et des monte charges dans son usine de Brampton (Ontario, Canada).

Les produits Savaria et Handicare sont distribués dans le monde entier à travers un réseau de approximativement 1 500 distributeurs autorisés ainsi que par 28 bureaux de vente directe, par l'intermédiaire desquels la Société fournit également des services d'entretien.

Les usines de Huizhou et de Xiamen (Chine) ainsi que celle de Querétaro (Mexique) sont les principaux fournisseurs de pièces et de composants pour les usines nord-américaines et européennes; elles assemblent également des composants de produits et des produits finis principalement au profit de la Société et pour la vente de produits sur les marchés nord-américain, européen, asiatique et australien.

Par le biais de sa division Silver Cross, la Société exploite un réseau de franchises et de magasins corporatifs dans lesquels sont vendus des équipements d'accessibilité neufs et remis à neuf.

Silver Cross Automotive inc. est un détaillant de véhicules accessibles en fauteuil roulant pour les particuliers et les entreprises, avec des sites en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

##### 3.1.1. RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET FOURNISSEURS

Savaria conçoit, fabrique et teste ses produits d'accessibilité et ses ascenseurs à ses usines situées à Brampton (Ontario, Canada), à Surrey (Colombie-Britannique, Canada), à Heerhugowaard (Pays-Bas), à Kingswinford (Royaume-Uni), à Milan (Italie) et à Querétaro (Mexique). Au Canada, Savaria distribue des fourgonnettes à plancher abaissé pour accueillir des personnes en fauteuil roulant.

La Société exploite trois centres de recherche et de développement qui sont situés à Brampton (Ontario, Canada), à Surrey (Colombie-Britannique, Canada) et à Huizhou (Chine). Grâce à l'acquisition de

---

GmbH, Minivator Group Limited, Companion Stairlifts Limited, Handicare Accessibility Canada Ltd, Handicare Accessibility BV et Handicare Accessibility LLC.

<sup>2</sup> Au 1<sup>er</sup> février 2024, l'usine de Laval a été vendue, ce qui fait qu'à cette date, il y a 4 usines au Canada.

Handicare, la Société dispose également de deux centres de recherche et développement supplémentaires à Heerhugowaard (Pays-Bas) et à Kingswinford (Royaume-Uni) pour tous les développements de sièges d'escalier.

Savaria acquiert la majorité des pièces standard requises auprès de fournisseurs externes ainsi qu'auprès de ses filiales détenues à 100 %, Savaria (Huizhou) Mechanical Equipment Manufacturing Co. Ltd. et Handicare Accessibility (Xiamen) Co. Ltd, situées en Chine et également de sa filiale détenue à 100 %, Savaria Mexico S.A. de C.V située au Mexique. Quant aux pièces sur mesure, elles sont fabriquées au Canada par Savaria à ses usines de Brampton (Ontario) et Surrey (Colombie-Britannique) et également à Kingswinford (Royaume-Uni) et à Heerhugowaard (Pays-Bas).

### **3.2 SECTEUR ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX**

Dans son usine située à Magog (Québec, Canada) Savaria conçoit et fabrique une gamme de produits innovants de lève-personne, conçus pour répondre aux besoins des patients et des soignants en repositionnant en toute sécurité les patients dans leur lit ou en procédant au transfert d'un patient d'un fauteuil roulant au lit ou au bain à l'aide d'un système de rail au plafond.

Savaria, par le biais de ses divisions d'Équipements médicaux, fabrique des lits médicaux, des surfaces thérapeutiques et des produits de gestion de la pression utilisés dans des établissements de santé tels que les établissements de soins de longue durée et les maisons de retraite. Span exploite des usines à Greenville, (Caroline du Sud, États-Unis) (surfaces) et à Beamsville (Ontario, Canada) (lits). Span distribue aussi la gamme d'équipements médicaux de Savaria par l'entremise de ses réseaux de vente de soins à domicile et dans les établissements de soins de santé à l'aide de ses quelque 35 représentants des ventes en Amérique du Nord. Silvalea Limited (« Silvalea »), basée à Newton Abbot (Royaume-Uni), fabrique des toiles et des accessoires pour le transfert de patients. Elle se spécialise dans la conception et le développement de solutions de transferts complexes et novatrices pour les patients, avec un catalogue de plus de 800 concepts de toiles.

À l'usine de Beamsville (Ontario, Canada), la Société conçoit et fabrique des structures de lit pour le marché médical. Les principaux procédés de fabrication comprennent la coupe du métal et la fabrication, la soudure, l'assemblage, la peinture, les tests et l'emballage. Tous les composants des lits sont fabriqués par la Société elle-même ou achetés auprès de fournisseurs selon les spécifications de la Société.

À l'usine de Greenville (Caroline du Sud, États-Unis), elle conçoit et fabrique des surfaces de soutien thérapeutiques, des positionneurs de patients, des surmatelas et des coussins de fauteuils roulants pour le marché médical. À ses usines de Saint-Louis (Missouri, États-Unis) et de Magog (Québec, Canada), la Société fabrique des lève-personnes et des toiles pour le transfert des patients pour les marchés des établissements de santé et des soins à domicile, qui sont également fabriqués à l'usine de Newton Abbot (Royaume-Uni), et distribue à partir de son usine de Saint-Louis des produits tiers complémentaires, notamment une variété de modèles de lève-personne au sol.

#### **3.2.1. RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET FOURNISSEURS**

Le site de Magog (Québec, Canada) est l'usine principale pour la fabrication des systèmes de lève-personne et de transfert et pour la recherche et le développement de secteur Équipement médicaux. Savaria dispose également de départements d'ingénierie à Greenville (Caroline du Sud, États-Unis) à Beamsville (Ontario, Canada) et à Newton Abbot (Royaume-Uni) pour le développement de nouveaux produits et à Saint-Louis (Missouri, États-Unis) pour l'ingénierie, l'entretien et la gestion des produits.

Les matières premières pour les matelas et les lits sont constituées de mousse de polyuréthane, de housses de matelas en tissu de nylon/vinyle et de tubes, de moteurs, de pompes pneumatiques, de pompes à air, d'actionneurs de lit et d'embouts en acier et en métal. De plus, des conteneurs d'expédition en carton ondulé, des matériaux d'emballage en plastique polyéthylène et des fermetures à crochet sont utilisés. Les matières premières des toiles sont principalement constituées de tissus en polyester/nylon et de sangles en polyester, ainsi que de composants en plastique et biodégradables. Les composants des lève-personnes de plafond sont constitués d'écrous, de boulons, de vis, de cartes

de circuits imprimés, de moteurs, de pièces moulées en plastique, de pièces métalliques formées et de combinés électroniques. Les matières premières de base proviennent de divers fournisseurs.

Les composants utilisés pour la fabrication des lève-personnes et des toiles sont achetés auprès de fournisseurs situés dans le monde entier. Quant aux autres produits manufacturés qui contiennent des composants électriques et des pompes, ces composants sont généralement achetés auprès de divers fournisseurs.

#### 4. CODE DE CONDUITE, POLITIQUES COMPLÉMENTAIRES, GOUVERNANCE ET ESG

Au cours de l'année 2024, Savaria a continué à développer sa stratégie de fondements de conduite qui est basée sur son [Code de conduite et de déontologie](#) (« **Code** »), *Clawback Policy* et son rapport ESG, qui sont tous soumis à une évaluation continue par son Comité de gouvernance d'entreprise et de capital humain (le « **Comité** »). Le rôle du Comité est de conseiller le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») sur les questions liées à la gouvernance d'entreprise, à l'éthique, à la rémunération et aux ressources humaines, et de formuler des recommandations au Conseil le cas échéant.

Tout au long de l'année 2024, la Société s'est concentrée sur la mise en œuvre de ses engagements pour résoudre les problèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement en matière de travail forcé et de travail des enfants qui ont été publiés dans le [rapport de l'année dernière](#), et sur la manière de communiquer ses attentes aux fournisseurs en s'appuyant sur ce concept fondamental du Code : « *Les fournisseurs et les partenaires doivent adhérer à des normes éthiques compatibles avec les principes d'éthique de Savaria.* »

Le résultat de ces actions a été la création d'un espace fournisseur sur le [site web principal](#) et la publication du Code de conduite des fournisseurs (le « **Code des fournisseurs** ») qui y est publié. En outre, le Code des fournisseurs a également été publié sur le [site web de Handicare](#). Étant donné que plusieurs filiales de la Société ont leur propre site web, il a été décidé qu'en 2025, le Code des fournisseurs sera soit publié directement sur le site de la filiale, soit qu'un lien sera ajouté au site de la filiale qui renverrait au site web principal.

En 2024, le Code des fournisseurs est devenu obligatoire pour tous les fournisseurs. Les nouveaux fournisseurs ont été informés du Code des fournisseurs par le biais de leur dossier d'intégration et, en 2025, l'équipe élaborera une stratégie visant à informer les fournisseurs existants.

Dans le cadre de sa stratégie de communication, la Société par l'entremise de son [rapport ESG 2024](#) a confirmé qu'en 2024 la Société attendait de ses : «... *fournisseurs qu'ils agissent de manière responsable sur les plans environnemental et social, qu'ils assurent des conditions de travail sûres et qu'ils respectent les droits de la personne ainsi que les lois applicables,* » et a confirmé que le travail des enfants et le travail forcé constituaient des priorités pour la Société en 2024.

#### 5. MESURES PRISES PAR LA SOCIÉTÉ EN 2024 ET À L'AVENIR

Dans le rapport 2023, la Société a indiqué qu'elle « ... *travaille toujours sur son exercice de cartographie commencé en 2023...* » En 2024, la Société a achevé la cartographie de ses fournisseurs de niveau 1, basée sur la localisation géographique, et a conclu que le risque de travail forcé et de travail des enfants était faible. Pour continuer à faire preuve de vigilance, la Société a commencé à répertorier les fournisseurs en fonction des catégories de biens achetés.

Dans le rapport 2023, la Société a déclaré : « *En 2023, la Société s'est engagée à aligner ses activités sur les objectifs de développement durable (« ODD »)... l'une de ses priorités est l'ODD 8: promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.* » En 2024, la Société a réalisé les objectifs suivants pour l'ODD 8 :

- A soutenu 2 500 employés à l'échelle mondiale, offrant un emploi stable et de qualité dans plusieurs régions et usines.
- A investi dans le développement des employés grâce à des sondages d'engagement, des

rencontres d'équipe régulières pour renforcer la communication, des initiatives de sécurité ciblées et des programmes de formation qui soutiennent la croissance professionnelle et le bien-être.

Les réalisations susmentionnées concernant l'ODD 8 garantissent que Savaria continue à développer une culture dans laquelle ses employés peuvent facilement communiquer avec la direction et signaler tout problème dans les bureaux et/ou ateliers.

Outre les mesures susmentionnées, Savaria a commencé à examiner la manière dont elle pourrait recueillir des données concrètes pour évaluer ses fournisseurs et a conclu que le premier changement à apporter était de mettre à jour le formulaire d'auto-évaluation des fournisseurs (le « **Formulaire** »), qui est maintenant disponible sur le [site web](#) de Handicare et qui fait partie du dossier d'intégration de tous les fournisseurs. Il doit être complété et soumis par les nouveaux fournisseurs. En 2024, les six questions suivantes, axées sur le travail des enfants et le travail forcé, ont été ajoutées au formulaire :

1. *Votre entreprise est-elle tenue par la législation locale de produire une déclaration annuelle exposant les mesures prises pour garantir que votre entreprise et vos chaînes d'approvisionnement ne pratiquent pas l'esclavage ?*
2. *Votre entreprise dispose-t-elle d'une politique en matière d'esclavage moderne et de traite des êtres humains (cette politique peut faire partie de la politique générale de votre entreprise en matière de RSE) ?*
3. *Votre entreprise procède-t-elle à des évaluations documentées des risques liés à ses activités et à sa chaîne d'approvisionnement afin de garantir le respect permanent des exigences légales en la matière ?*
4. *Êtes-vous d'accord avec le Code de conduite des fournisseurs de Savaria ?*
5. *Votre entreprise organise-t-elle des formations/communications pour s'assurer que tous ses employés, agents, sous-traitants ou toute autre entité ou personne travaillant ou agissant en son nom dans le cadre de cet accord se conforment au comportement éthique attendu ?*
6. *Respectez-vous toutes les lois et réglementations applicables à l'exécution de vos obligations, y compris, mais sans s'y limiter, le travail forcé et le travail des enfants, la législation anticorruption, les conflits d'intérêts, le commerce international, les listes de sanctions, la lutte contre le blanchiment d'argent, la protection des données, la confidentialité et le respect de la vie privée, la propriété intellectuelle, les secrets, les lois antitrust et les lois sur la concurrence ?*

Les réponses ont été intégrées dans l'évaluation globale du fournisseur. Les équipes chargées de l'accueil des fournisseurs ont mis à jour leur procédure d'évaluation pour s'assurer que les nouvelles questions étaient évaluées avec la même rigueur que les questions existantes, et si l'évaluation d'un nouveau fournisseur posait problème, l'équipe augmentait les audits sur place.

## **5.1 LES MESURES PRISES POUR REMÉDIER AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS ET À LA PERTE DE REVENUS DES FAMILLES LES PLUS VULNÉRABLES**

Comme indiqué dans les sections 4 et 5 (première section), le Code et ses politiques complémentaires, ainsi que le Formulaire, jouent un rôle important pour garantir que la Société respecte ses normes élevées. En 2024, aucune plainte concernant une conduite contraire à l'éthique n'a été reçue par la Société et aucune mesure corrective n'a donc été prise.

## **5.2 FORMATION**

La Société a reconnu que la majorité de ses 2 500 employés ne se trouvaient pas au Canada et qu'elle n'était donc pas sur un pied d'égalité en termes de régimes juridiques sur la question du travail forcé et du travail des enfants pour ses employés. En raison de la diversité des sites, les modèles utilisés par Handicare Accessibility Ltd, qui rend compte de la chaîne d'approvisionnement en vertu de la loi britannique *Modern Slavery Act 2015*, ne seraient pas nécessairement pertinents pour les autres filiales. Par exemple, au Royaume-Uni, en 2024, des documents ont été rédigés et diffusés pour sensibiliser au travail forcé pour ce site uniquement parce qu'il se conformait à la loi britannique. La Société a décidé de changer de tactique sur la question de la formation et de procéder en fonction des juridictions.

La Société ayant son siège au Canada, il a été décidé que le premier groupe d'employés à être formé aux concepts de travail forcé et de travail des enfants serait constitué des employés de filiales basées au Canada qui font partie des équipes chargées des achats et de l'approvisionnement, ainsi que du personnel de direction.

En décembre 2024, le groupe sélectionné a été informé qu'il devait participer à la vidéo de formation expliquant la loi, afin que les équipes canadiennes aient la même compréhension de la Loi et des questions relatives au travail forcé et au travail des enfants. Le plan d'action prévoyait que la formation serait suivie d'une séance de questions-réponses et que l'équipe RH rechercherait d'autres types de cours pour les autres filiales.

En outre, Savaria a mené des recherches auprès de groupes civiques, notamment en examinant les documents des Nations unies, afin de trouver d'autres sources de formation et de données susceptibles d'être utilisées pour former le personnel de Savaria, et a l'intention de poursuivre ce processus en 2025.

### **5.3 L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ**

Savaria dispose de fondements de conduite et est présente principalement dans des juridictions très réglementées, de sorte qu'elle minimise déjà au sein de sa propre organisation les risques présentés par le travail forcé et le travail des enfants. Étant donné qu'en 2024, aucune plainte pour conduite contraire à l'éthique n'a été reçue, la Société estime que son message cohérent sur l'importance d'une conduite éthique est l'une des raisons pour lesquelles il n'y a pas de telles plaintes.

### **5.4 DANS L'AVENIR**

La Société a l'intention d'achever ses travaux de 2024 et d'exécuter ses plans d'action de 2025 tels que décrits dans le présent document. Elle planifiera également avec soin l'élaboration, dans les années à venir, de processus de diligence raisonnable, l'identification des activités comportant un risque de travail forcé ou de travail des enfants, l'élaboration de programmes de formation, la confirmation de l'identification par la Société des risques de travail forcé ou de travail des enfants, l'évaluation de la capacité de la Société à prendre des mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants et à la perte de revenus pour les familles les plus vulnérables, et l'élaboration de politiques et de procédures pour évaluer l'efficacité de ces mesures.

## **6 ATTESTATION**

CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DE LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT (LA LOI), ET EN PARTICULIER À SON ARTICLE 11, JE, EN MA QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE ET DE CAPITAL HUMAIN, ATTESTE AVOIR EXAMINÉ LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT AU NOM DU CORPS DIRECTEUR DE L'ENTITÉ [OU DES ENTITÉS] MENTIONNÉE CI-DESSUS. SUR LA BASE DE MES CONNAISSANCES ET APRÈS AVOIR FAIT PREUVE D'UNE DILIGENCE RAISONNABLE, J'ATTESTE QUE LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT SONT VRAIES, EXACTES ET COMPLÈTES DANS TOUS LEURS ASPECTS IMPORTANTS AUX FINS DE LA LOI, POUR L'ANNÉE DE DÉCLARATION INDIQUÉE DANS LE PRÉSENT RAPPORT.

- NOM COMPLET: ALAIN TREMBLAY
- TITRE: MEMBRE DU CONSEIL ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE ET DE CAPITAL HUMAIN
- DATE: 8 MAI 2025
- SIGNATURE:

« J'AI LE POUVOIR D'ENGAGER « SAVARIA CORPORATION».



---

**SAVARIA CORPORATION**

4350, autoroute 13, Laval (Québec) H7R 6E9 Canada

450.681.5655 800.931.5655 [savaria.com](http://savaria.com)

